



DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

CAISSE des ECOLES

DE

CONTES

Décision n° 2023 04 03

OBJET :

**Modification du  
Tableau des effectifs**

Nombre de conseillers en  
exercice : 12

Nombre de présents : 09

Nombre de votants : 10

POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à dix-sept heures, le comité d'administration de la Caisse des écoles, légalement convoqué s'est réuni à la salle Miaglia, en séance publique, sous la présidence de Mme Lykke Saviane, Vice-Présidente.

Etaient présents : M. Alain Alessio, Mmes Lykke Saviane, Vice-Présidente, Sandrine Mauras, Martine Abellan, représentants du conseil municipal représentants du conseil municipal, Mme Yolande Nicolas, membre désigné par le préfet, Mmes Emilie Brière, Maryline Ruggéri, Emilie Galli, Chloé Roig, représentantes des parents d'élèves, formant la majorité des membres en exercice.

Etait représenté : Monsieur Francis Tujague, Président.

Etaient excusées : Mme Fabienne Haziza, inspectrice de l'éducation nationale, Mme Laetitia Autheman, représentante des parents d'élèves de l'école de la Pointe.

Monsieur Alain Alessio a été nommé secrétaire de séance.

Madame la Vice-Présidente rappelle qu'en application de l'article 44 de la loi du 27 décembre 1994 modifiant l'article 105 de la loi du 27 janvier 1984, et pour des nécessités de service, la durée hebdomadaire de service a été organisée sur une période d'une durée maximale d'un an. La durée hebdomadaire de travail pour les postes à temps complet est de 35 heures.

Pour satisfaire aux nouveaux besoins des services scolaires, Madame la Vice-Présidente propose :

La suppression au 1<sup>er</sup> juillet 2023 de :

- 2 postes d'agents de maitrisés à 35/35<sup>e</sup>
- 5 postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>e</sup> classe à : 30/35<sup>e</sup> 30,5/35<sup>e</sup> 31,02/35<sup>e</sup> 32/35<sup>e</sup> et 35/35<sup>e</sup>
- 2 postes d'adjoints techniques à 24/35<sup>e</sup> et 35/35<sup>e</sup>
- 1 poste d'ATSEM principal de 2<sup>e</sup> classe à 30/35<sup>e</sup>

La création au 1<sup>er</sup> juillet 2023 de :

- 1 poste d'agent de maîtrise principal à 35/35<sup>e</sup>
- 4 postes d'adjoints techniques principaux de 1<sup>e</sup> classe à : 30/35<sup>e</sup> 30/35<sup>e</sup> 32/35<sup>e</sup> et 35/35<sup>e</sup>
- 2 postes d'agents techniques principaux de 2<sup>e</sup> classe à 24/35<sup>e</sup> et 35/35<sup>e</sup>
- 1 poste d'ATSEM principal de 1<sup>e</sup> classe à 30/35<sup>e</sup>

**Le comité d'administration  
Où l'exposé de la vice-présidente,  
Et après en avoir délibéré,**

**Approuve** la modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 telle que proposée.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-260602420-20230403-20230403-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 21/04/2023

Le Président, Francis TUJAGUE

Le secrétaire de séance,  
Alain ALESSIO

Fait et délibéré,  
les jour, mois et an susdits,  
pour expédition conforme

La vice-présidente,  
Lykke SAVIANE